

<p>Le programme <i>Courants du monde</i> ?</p>	<p><i>Courants du monde</i> est un programme d'accueil destiné aux professionnels étrangers de la culture désireux d'enrichir leur connaissance du paysage culturel français.</p> <p>Ce programme s'adresse aux professionnels étrangers anglophones et/ou francophones. Itinéraire collectif d'une durée de 7 jours entre le 17 et le 27 mars 2025, il aura lieu à Fort-de-France, Martinique, autour de la thématique « La culture au cœur des territoires: enjeux et mise en œuvre ».</p> <p>Convaincu de son rôle et de l'importance de la culture comme levier de cohésion, de développement durable, d'aménagement et d'attractivité des territoires, le ministère développe une politique culturelle en partenariat étroit avec les collectivités territoriales. Aussi, ce programme propose une réflexion sur le lien entre culture et territoire avec une attention particulière sur le modèle de gestion culturelle des territoires ultramarins, en s'ancrant dans le contexte de la Martinique. La prise en compte des spécificités, des stratégies de développement territorial, et des défis culturels propres d'un territoire dans la mise en œuvre des politiques culturelles, seront au cœur des échanges.</p>
<p>Objectifs du programme</p>	<p>L'objectif de ce programme court collectif est de permettre aux participants de rencontrer des professionnels français et découvrir les institutions culturelles, mieux comprendre les politiques françaises, échanger sur les bonnes pratiques, se constituer un carnet d'adresses et constituer un réseau d'échange international.</p> <p>La dizaine de participants à cet itinéraire collectif auront l'opportunité, au travers de discussions, de visites et d'ateliers, de s'inspirer du modèle culturel de la Martinique pour nourrir leurs propres réflexions et stratégies de déconcentration, décentralisation et développement culturel. A travers la consolidation de réseaux professionnels, ce programme vise à favoriser les projets de coopération et le partage de bonnes pratiques.</p> <p>A titre indicatif, le programme, qui sera adapté en fonction du profil des candidats, abordera les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- la définition de la politique culturelle d'un territoire : spécificités de gestion et de l'élaboration de ses politiques avec une attention particulière portée aux territoires éloignés et/ou insulaires ;- la mise en œuvre de la politique culturelle dans les territoires: articulation avec les autres politiques territoriales, dispositifs (tel que le pacte pour les artistes ultramarins) et ressources ;- la construction d'un projet culturel et son insertion sur son territoire: articulation avec les différents acteurs, partenariats publics-privés, prise en compte des spécificités du territoire, impacts économique et

	<p>environnemental ;</p> <p>- le développement d'un projet culturel sur un territoire : publics, médiation, communication, financement, mécénat.</p>
<p>Public concerné</p>	<p>Les professionnels étrangers de la culture anglophone et/ou francophones travaillant dans les administrations nationales, régionales et locales, les institutions et les structures en lien avec tous les secteurs culturels.</p> <p>Ce programme s'adresse en priorité aux professionnels étrangers intéressés par la gestion ou portant des politiques culturelles dans des territoires éloignés et/ou insulaires.</p>
<p>Critères d'éligibilité de la candidature</p>	<p>Ce programme s'adresse à des professionnels confirmés de toute zone géographique contribuant dans leur pays d'origine à la conduite de projets culturels.</p> <p>Le programme et les échanges se dérouleront à la fois en anglais et en français (via de l'interprétariat), la personne candidate doit donc être capable de suivre ce programme dans au moins l'une de ces langues.</p>
<p>Critères de non éligibilité de la candidature</p>	<p>Les artistes, étudiants, enseignants et chercheurs ne sont pas éligibles au programme ni les agents du réseau culturel français à l'étranger (services culturels des ambassades, alliances françaises, institut français) qui bénéficient d'autres dispositifs proposés par l'Institut français.</p> <p>Les professionnels qui ne sont pas anglophones et/ou francophones ne seront pas retenus dans le cadre de ce programme car tous les échanges se dérouleront à la fois en anglais et en français (via de l'interprétariat).</p>
<p>Natures des dépenses éligibles</p>	<p>Le ministère de la Culture prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais d'organisation du programme , • les frais d'hébergement et de restauration en France, • les déplacements en France, • l'assurance. <p>Point d'attention : les frais liés au titre de transport international pour se rendre en France (Fort de France, Martinique) et les frais de visa (si nécessaires) ne sont pas pris en charge par le programme. Ces frais doivent être assumés par le professionnel étranger, son institution d'emploi, l'Ambassade de France ou l'Institut français de son pays d'exercice, ou toute autre instance.</p> <p>A noter qu'un visa Schengen ne permet pas de séjourner en Martinique. Si vous n'êtes pas dans un des cas de dispense, pour voyager en Martinique, vous devez détenir un visa d'entrée à validité limitée.</p>

<p>Processus de sélection</p>	<p>Les candidatures sont évaluées par un jury constitué au sein du ministère de la Culture. Ce jury apprécie les candidatures à partir des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la qualité du projet culturel proposé et la motivation de la professionnelle ou du professionnel, - l'effet structurant du séjour pour l'institution d'emploi de la professionnelle ou du professionnel étrangers, - les perspectives de développement de coopérations entre institutions étrangères et françaises.
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15 octobre 2024 : date limite de candidature • première quinzaine du mois de décembre 2024 : sélection des candidats, • fin décembre 2024 : transmission aux services culturels des ambassades de France et aux instituts français de la liste définitive des candidates et candidats retenus • 7 jours entre le 17 au 27 mars 2025 : déroulé du programme en Martinique.
<p>Comment déposer un dossier de candidature ?</p>	<p>Le candidat/la candidate doit constituer un dossier de candidature qui comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le formulaire dûment complété, - un scan du passeport, ou de la carte nationale d'identité (pour les ressortissants européens ou de pays pour lesquels l'obtention d'un visa n'est pas requise), - une photo (visage), - des documents présentant leur organisme d'emploi et leur niveau de responsabilité au sein de celui-ci. <p>Ces documents doivent être transmis, par courriel, aux services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France ou de l'Institut français du pays de résidence pour qu'ils émettent un avis. Ils sont les seuls habilités à transmettre le dossier complet au ministère de la Culture.</p>

**Une
question ?**

Pour toute question sur cet appel à candidatures, vous êtes invités à vous adresser à :

Ministère de la Culture - Secrétariat général – Sous-direction des affaires européennes et internationales

Zoé Simard, chargée de mission échanges artistiques

Téléphone : +33 (0)1 40 15 73 15 / + 33 (0)6 58 53 54 51

zoe.simard@culture.gouv.fr

Aurélia Collard, chargée de mission Amériques et Caraïbes

Téléphone : +33 (0)1 40 15 33 96 / +33 (0)6 21 14 24 03

aurelia.collard@culture.gouv.fr